

## Règlement de la Randonnée pédestre

**Organisateur :** La COT Athlétisme en collaboration étroite avec le club de marche "Les Pieds Trithois", sous l'égide de la municipalité de Trith-Saint-Léger

**Encadrement de la randonnée :** Assuré par les dirigeants et adhérents du club de randonnée pédestre - de Trith-Saint-Léger "Les Pieds Trithois".

**Participation :** Marche ouverte à tous. Le contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "Responsabilité individuelle". Les enfants doivent être accompagnés des parents.

**Parcours :** Circuits de 7 et 14 km sur le territoire des villes de Trith-Saint-Léger et de Valenciennes.

**Inscriptions :** en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 7 mai inclus.

*Le montant est fixé à : 5€*

Les inscriptions **par courrier** devront parvenir à Madame Céline BONNET en Mairie de et à Trith-Saint-Léger (59125), avant le 1<sup>er</sup> Mai 2023. *Elles seront acceptées le jour de la randonnée, à partir de 7h30*

moyennant une *majoration de 1,50 €* au restaurant scolaire situé derrière la Mairie. Clôture 1/4 d'heure avant le départ.

**Sur internet :** le montant est fixé à : 5€ sur le lien suivant :

<https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/>

Jusqu'au 6 mai inclus.

**Les chèques seront libellés à l'ordre de : "La COT Course de la Paix".**

**Dossards :** *envoyé par courrier jusqu'au 1er Mai, passé ce délai, à retirer le jour de la randonnée, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la Mairie).*

**Départ commun :** Place Roger Salengro, près de la Mairie face au Podium.

9 h 00 - parcours de 7 km et 14 km

**Arrivée :** Place Roger Salengro.

**Ravitaillements :** Collation à l'arrivée.

**Sécurité :** Les randonneurs devront impérativement respecter le code de la route sur l'itinéraire emprunté.

**Environnement** : Respectons la nature “Gardons nos détritrus jusqu’à l’arrivée. Des poubelles attendent”.

**Assistance Médicale** : Poste de secourisme, docteur.

**Classement** : Epreuve soumise à aucun classement. *Allure libre.*

**Assurance** : “*Responsabilité civile*” Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance souscrite auprès de la MAIF : contrat n° 4121633J.

**Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**Challenge réservé aux clubs de marcheurs** : Remise de trophées et coupes aux trois clubs les plus représentés et au club le plus éloigné de Trith au podium vers 11h30.

**Récompenses** : Chaque participant se verra remettre un *cadeau* à l’arrivée contre la remise de son dossard.

Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 12h - présence indispensable au moment du tirage et être en *possession d’une pièce d’identité avec photo.*

**Annulation randonnée** : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d’annuler l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l’impossibilité de prendre part à la randonnée quel qu’en soit le motif.

**Pasta party** : Pasta party organisée le lundi 8 Mai à partir de 12h00. Pâtes bolognaise ou pâtes aux légumes à retirer au chalet sur la place de la Résistance : 5€ par personne sur réservations jusqu’au 03 Mai inclus.

**RENSEIGNEMENTS - Tél : 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32**

**E-mail [sporttrith@trith.fr](mailto:sporttrith@trith.fr) - [www.trith.fr](http://www.trith.fr)**